



COMMUNE DE  
REMAUFENS

Route Villageoise 53  
1617 Remaufens  
Tél. 021 948 80 84  
E-mail: administration@remaufens.ch

## ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU JEUDI 16 DECEMBRE 2021

Au nom du Conseil communal, Monsieur **Stéphane DORTHE**, **Syndic**, a le plaisir d'ouvrir cette assemblée à 20 h 04 en saluant et en souhaitant la plus cordiale bienvenue aux 28 personnes présentes.

Dans son courriel du 8 décembre 2021, le Préfet de la Veveyse a autorisé la tenue de notre assemblée communale après présentation d'un plan de protection (port du masque et désinfection des mains obligatoires avant l'entrée dans la salle ainsi que respect de la distance interpersonnelle). La salle est organisée de manière à respecter ces règles.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par insertion dans la Feuille officielle, par affichage au pilier public et sur notre site internet ainsi que par l'envoi d'un tout ménage qui contenait également le procès-verbal de l'assemblée communale du 2 juin 2021.

Pour le bon déroulement de cette Assemblée, deux scrutateurs sont nommés, soit : Monsieur Gabriel DEGLISE et Monsieur Robert GENOUD. Monsieur Stéphane DORTHE les remercie d'avance de leur collaboration et précise que les membres du Conseil communal peuvent se prononcer sur tous les objets présentés. Des bulletins ont été distribués à chaque personne qui a le droit de vote. Pour les votes, le bulletin devra être levé afin de permettre le contrôle par les scrutateurs.

Le tractanda proposé se présente comme suit :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 juin 2021. Il ne sera pas lu, il est annexé à la convocation.**
2. **Nomination de deux membres supplémentaires à la commission financière**
3. **Budget 2022**
  - 3.1 **Présentation du budget de fonctionnement et d'investissement**
  - 3.2 **Rénovation des douches de la salle polyvalente**
  - 3.3 **Réfection de la Route Villageoise et du trottoir tronçon Eglise-Chemin des Prés**
  - 3.4 **Remplacement du véhicule de la voirie**
  - 3.5 **Etude projet eau potable remplacement conduite Mology**
  - 3.6 **Rapport de la commission financière**
  - 3.7 **Approbation**
4. **Présentation et approbation de la modification (adaptations MCH2) des statuts de l'Association des Communes de la Veveyse (ACV)**
5. **Présentation et approbation des nouveaux statuts de la Région Glâne-Veveyse (RGV)**

6. **Présentation et approbation des nouveaux statuts de l'association des communes pour l'école du cycle d'orientation de la Veveyse (ASSCOV)**
7. **Présentation et approbation des nouveaux statuts de l'association du Réseau Santé et Social de la Veveyse (RSSV)**
8. **Divers**

Monsieur Stéphane DORTHE précise que tous les documents relatifs aux objets traités pouvaient être consultés au Bureau communal durant les heures d'ouverture.

**Aucune remarque n'étant formulée sur le tractanda, les objets seront traités tels que présentés et l'assemblée peut délibérer valablement.**

Monsieur Stéphane DORTHE demande que chaque personne qui désire prendre la parole commence par se présenter en donnant son nom et son prénom.

### **1. Procès-verbal**

Le procès-verbal a été annexé à la convocation.

**Le procès-verbal est accepté à l'unanimité par l'assemblée avec remerciements à son auteur.**

### **2. Nomination de deux membres supplémentaires à la commission financière**

Monsieur Stéphane DORTHE explique que selon la loi sur les finances communales (LFCo) la commission financière se compose d'au moins 5 membres qui doivent être élus par l'assemblée communale parmi les citoyens et citoyennes actifs de la commune.

Jusqu'à présent, la commission était composée de 3 membres. Lors de la dernière assemblée de ce printemps, Madame Jacqueline BUGNARD et Messieurs Gaétan EMONET et Jean-Luc MOSSIER ont été élus. Il s'agit maintenant de compléter cette commission avec deux nouveaux membres.

**Le Conseil communal propose dès lors Madame Marie-Claude VILLARD et Monsieur Pierre SINDONI. Aucune autre proposition n'émane de l'assemblée.**

**Cette proposition ne faisant pas l'objet de question, elle est soumise au vote et est acceptée à l'unanimité.**

### **3. Budget 2022**

#### **3.1 Présentation du budget de fonctionnement et d'investissement**

Chaque Conseillère et Conseiller présente les postes des budgets de fonctionnement relatifs à ses dicastères en donnant les précisions nécessaires dans l'ordre des dicastères. Un résumé des budgets a été distribué à chaque citoyen présent.

#### **ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES & IMPOTS**

Par Monsieur Stéphane DORTHE

#### **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - CONSTRUCTIONS - FORETS**

Par Monsieur Julien COTTET

## **ECOLES - AES - PETITE ENFANCE - JEUNESSE**

Par Monsieur Paul KONAN

## **AFFAIRES SOCIALES - SANTE - CULTURE & LOISIRS, SPORTS**

Par Madame Marie-Claude RUFFIEUX

## **EAU & ENDIGUEMENTS - EPURATION - GAZ- CIMETIERE**

Par Monsieur Grégory DEGLISE

## **ROUTES - VOIRIE - JUSTICE & POLICE - FEU - MILITAIRES - TIR - PROTECTION CIVILE**

Par Monsieur Patricio HERRERA

## **IMMEUBLES ET DOMAINES - AGRICULTURE - GESTION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX - ENERGIE**

Par Monsieur Kevin GENOUD

Monsieur Stéphane DORTHE donne la récapitulation du **budget de fonctionnement** qui présente des charges d'un montant de Fr. 4'844'295.60 et des produits de Fr. 4'964'758.— d'où **un excédent de produits de Fr. 120'462.40.**

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions relatives au budget de fonctionnement.

Monsieur Olivier FONTAINE demande comment c'est possible de présenter un bénéfice de CHF 120'000 alors que d'habitude c'est un déficit qui était présenté ? Pourquoi il n'y a pas, comme les années passées, un moyen de comparaison avec l'année précédente ?

Monsieur Stéphane DORTHE explique que MCH2 est une autre comptabilité et n'est pas comparable à l'ancien plan comptable. Le bénéfice est dû en partie aux excédents des réserves qui sont passées en fortune.

Madame Aline PICCAND ajoute que ce n'est plus possible de comparer MCH1 et MCH2 en raison du déplacement de certaines charges et de certains produits. L'année 2022 est une année de transition. Les gains immobiliers, suite à des ventes, sont assez importants et cela est difficile de les prévoir. A Remaufens, il n'y a pas beaucoup de personnes morales donc pas beaucoup d'effet négatif à cause du COVID. Avec l'arrivée du plan comptable MCH2, les provisions ont dû être lâchées. De plus, en 2022, une réévaluation de tous les biens de la Commune permettra de suivre les investissements comme pour une entreprise. Ce premier budget 2022 est estimatif et il y aura probablement des différences qui nécessiteront des explications lors de la présentation des comptes.

Monsieur Stéphane DORTHE donne lecture du **budget d'investissement** qui boucle avec **un total de charges de Fr. 1'167'190.—**. Ce montant comprend les investissements 2022 qui vous seront présentés dans quelques instants ainsi que les reports suivants (travaux reportés) :

**7101.5031.01**

**PAD La Planche partie eaux claires (750.501.02) CHF 57'000.—**

**7201.5032.02**

**PAD La Planche partie eaux usées (750.501.02) CHF 260'640.—**

**7410.5020.01**

***Evacuation des eaux pluviales partie supérieure du village CHF 396'900.–***

Le report du solde de CHF 22'712.85 du projet suivant est prévu pour 2023 :

**6150.5010.03**

***Etude aménagement route et trottoir Chemin de la Vignetta CHF 48'500.–***

Monsieur Grégory DEGLISE précise l'abandon de l'investissement suivant :

**750.501.03**

***Adduction et distribution eau potable « Au Brêt » CHF 92'000.–***

Les travaux sont reportés plus tard en raison du passage d'un gros collecteur sous la route.

Monsieur Stéphane DORTHE donne un aperçu du plan des investissements établi par le Conseil communal, pour la période 2022-2027. Il s'agit d'une information des projections du programme des investissements.

### **3.2 Rénovation des douches de la salle polyvalente**

Monsieur Kevin GENOUD présente cet objet au moyen d'une projection en commençant par parler du contexte actuel. Les douches de nos vestiaires datent de 1986. Après 35 ans d'une utilisation importante par nos écoliers ainsi que par nos sociétés villageoises, le vieillissement se fait ressentir.

En effet, le fonctionnement des douches devient rudimentaire et les pièces de remplacement se font rares voire même n'existent plus.

Deuxièmement, l'état du carrelage, des murs ainsi que des cloisons de séparation se dégrade de plus en plus rapidement. De l'eau peut s'infiltrer dans les raccords ce qui provoque de la moisissure ainsi que le gonflement des cloisons.

Enfin, les grilles d'évacuation qui sont en fonte sont grippées et ne permettent plus un entretien optimal.

Voici la proposition de réfection et les travaux à entreprendre pour rafraîchir les locaux :

1. Remplacement du carrelage existant au sol par un nouveau qui sera posé également sur les murs afin de faciliter l'étanchéité et le nettoyage (CHF 18'805.10)
2. Pose de nouvelles douches de type identique à l'existant afin d'éviter des frais trop importants de raccordement (CHF 30'153.–)
3. Changement des grilles d'écoulement
4. Remplacement des cloisons défectueuses par des séparations en panneau bois stratifié (CHF 12'245.50)

Vu le montant total des travaux estimé à CHF 61'203.60, relativement abordable, la Commune pourra autofinancer le projet avec les liquidités à disposition. Il ne sera pas nécessaire de contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire.

Suite à des discussions entre les 3 communes du Cercle scolaire de la Basse-Veveyse, il a été décidé de retirer de l'annexe 2 de la convention les investissements concernant une rénovation de bâtiment ainsi que les investissements du mobilier.

Cet investissement sera donc entièrement à charge de notre Commune.

**Aucune question n'est soulevée par l'assemblée.**

### **3.3 Réfection de la Route Villageoise et du trottoir tronçon Eglise-Chemin des Prés**

Monsieur Patricio HERRERA présente cet objet au moyen d'une projection.

La Route Villageoise a été, ces dernières années, aménagée sur différentes parties :

- Route du Crage jusqu'à l'Eglise
- Depuis le Chemin des Prés jusqu'au haut du village

Le tronçon impliqué représente le centre du village. Il est détérioré et chaque intervention pour le réparer est un risque pour les employés et cela provoque obligatoirement des gênes pour les usagers de la route. L'état de ce tronçon routier est à risque pour les vélos avec les nids de poules et autres craquelures et une source d'investissement à perte. Le bruit engendré est une source de gêne pour les habitants riverains. Le trottoir doit également subir une réfection afin de répondre aux minima pour un usage sécurisé.

Avec des photos à l'appui, Monsieur Patricio HERRERA montre l'état de la Route Villageoise sur ce tronçon.

Le coût total du projet se monte à Fr. 301'900.– selon l'offre d'une entreprise régionale.

Si la liquidité est suffisante au moment de la réalisation des travaux, la commune pourra se permettre un autofinancement. Dans le cas contraire, la commune fera un emprunt auprès d'un établissement bancaire. Les charges financières pour la commune seront les intérêts selon le taux du jour et l'amortissement ordinaire. L'amortissement étant de 2,5% sur 40 ans soit un total de CHF 7'547,51 par an.

Monsieur Olivier FONTAINE demande si les travaux prévus seront les mêmes que sur la Route du Levant avec du gravillonnage ou est-ce qu'il y aura un fraisage de la route avec du goudron ? Est-ce que la dernière portion Giratoire-Restaurant est aussi prévue ?

Monsieur Patricio HERRERA explique que cette réfection de la route est prévue comme les deux autres morceaux de la Route Villageoise déjà réfectionnés donc sans gravillonnage. Pour la partie basse, une réflexion est en cours pour la planifier dans les années à venir mais elle ne fait pas partie de cet investissement.

Monsieur Charles LUCAS ajoute que le goudron diminue peut-être le bruit mais une diminution de la vitesse à 30 km/heure pourrait aussi être envisagée ?

Monsieur Patricio HERRERA précise que le type de fabrication de la route ne présente pas de différence à 30 ou 50 km/h. De plus les prises de mesures de la vitesse qui figuraient dans le tout-ménage ont montré des vitesses moyennes plutôt basses. On ne peut dès lors pas justifier de mettre en place cette contrainte. De plus, le sujet n'a pas été abordé à ce jour de baisser la vitesse à 30 km/h.

**Aucune autre précision n'est demandée par l'assemblée.**

### **3.4 Remplacement du véhicule de la voirie**

Cet objet est présenté par Monsieur Patricio HERRERA qui commence par donner un état du véhicule actuel.

Le véhicule de la voirie accumule plus de 200'000 km sur 16 ans. Les coûts de la maintenance du véhicule ne cessent de grimper. Le coût annuel du véhicule devient plus grand que la valeur propre du véhicule. Annuellement, nous dépassons les CHF 2'000.– pour la maintenance, les réparations, les plaques, l'assurance, etc... La valeur du véhicule est estimée à un peu plus de CHF 2000.–. L'acquisition d'un nouveau véhicule permettra d'économiser également du carburant et d'avoir un outil fiable pour les activités dans le village et à nos sources d'eau. Le rendement énergétique est également à mettre en avant avec un nouveau véhicule.

Le montant de l'investissement se monte à CHF 43'850.–. Le financement de ce projet étant restreint, il pourra certainement être autofinancé. Dans le cas contraire, la Commune fera un emprunt auprès d'un établissement bancaire. Les charges financières pour la Commune seront les intérêts selon le taux du jour et l'amortissement ordinaire. L'amortissement étant de 10 % sur 10 ans, pour un total de CHF 4'385.– par an.

**Aucune précision n'est demandée par l'assemblée.**

### **3.5 Etude projet eau potable remplacement conduite Mology**

Monsieur Grégory DEGLISE présente cet objet en commençant par situer le projet d'interconnexion avec la commune de Châtel-St-Denis, l'AVGG, le SIGE et notre Commune.

Il explique le tracé par secteurs Swisspor-Montimbert, Les Paccots (en cours de réalisation). Le tronçon concerné à remplacer ne concerne que notre Commune.

Sur le plan de l'étude, il y a 300 m de forage dirigé et 500 m de fouille ouverte. Un nouveau réservoir est prévu près du Creux-des-Tables.

Ensuite, il donne les coûts de l'étude pour un total TTC de CHF 45'386.45. Si la liquidité est suffisante au moment de la réalisation des travaux, la Commune pourra se permettre un autofinancement. Dans le cas contraire, la Commune fera un emprunt auprès d'un établissement bancaire. Les charges financières pour la Commune seront les intérêts selon le taux du jour et l'amortissement ordinaire.

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions.

**Aucune précision n'est demandée par l'assemblée.**

### **3.6 Rapport de la commission financière**

La parole est donnée à Monsieur Gaétan EMONET, Président de la commission, qui donne lecture du rapport et du préavis de la commission financière concernant les budgets de fonctionnement et d'investissement proposés par le Conseil communal.

Le Conseil communal a prévu des recettes ainsi que des dépenses dans des proportions permettant de maintenir un très bon équilibre du compte de fonctionnement avec un excédent de revenu annoncé.

Le budget présenté a été établi conformément aux exigences légales en vigueur et, pour la première fois, développé avec le nouveau système MCH2.

Elle propose à l'Assemblée d'accepter le budget de fonctionnement 2021 tel que présenté. La Commission financière donne un préavis favorable pour les 4 nouveaux investissements présentés ce soir.

Monsieur Stéphane DORTHE adresse ses remerciements aux membres de la commission pour leur travail.

### **3.7 Approbation**

Afin de respecter les exigences de la loi et les recommandations du Service des Communes, les objets sont soumis au vote, soit :

#### **3.1 Budget de fonctionnement**

Accepté à l'unanimité.

#### **3.2 Rénovation des douches de la salle polyvalente**

Investissement de Fr. 61'600.— accepté à l'unanimité.

#### **3.3 Réfection de la Route Villageoise et du trottoir tronçon Eglise-Chemin des Prés**

Investissement de Fr. 301'900.— accepté à l'unanimité.

#### **3.4 Remplacement du véhicule de la voirie**

Investissement de Fr. 43'850.— accepté à l'unanimité.

#### **3.5 Etude projet eau potable remplacement conduite Mology**

Investissement de Fr. 45'300.— accepté à l'unanimité.

### **4. Présentation et approbation de la modification (adaptations MCH2) des statuts de l'Association des Communes de la Veveyse (ACV)**

Madame Marie-Claude RUFFIEUX présente cet objet en précisant que la modification des statuts de l'association concerne l'introduction du nouveau modèle comptable harmonisé, appelé MCH2. Des articles ont été modifiés d'une manière significative ou rajoutés. Elle passe en revue les articles en insistant sur les principaux changements.

La Commission financière est ajoutée aux organes de l'ACV à l'article 6.

Dans ses attributions, l'assemblée des délégués élit les membres de la commission financière, prend acte du rapport de gestion, exerce les autres attributions de nature financière.

L'article 18 qui concerne la commission financière est un nouvel article qui précise la composition et les conditions pour les personnes éligibles.

L'article suivant précise les attributions de la commission financière.

L'assemblée des délégués, sur proposition de la commission financière, désigne l'organe de révision.

A l'article 24, les emprunts ne sont plus soumis à autorisation délivrée par le Service des Communes.

A l'unanimité, les délégués ont accepté la révision des statuts de l'ACV (adaptations MCH2). De ce fait, la Conférence des Syndics a demandé aux communes d'inscrire ce point à leur assemblée communale.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée d'accepter ces statuts.

**Aucune précision n'étant demandée, cet objet est soumis au vote et les statuts sont acceptés à l'unanimité.**

## **5. Présentation et approbation des nouveaux statuts de la Région Glâne-Veveyse (RGV)**

Monsieur Stéphane DORTHE présente cet objet en passant en revue tous les statuts de l'association de communes Région Glâne-Veveyse qui sont projetés à l'assemblée. Il insiste particulièrement sur les articles ayant subis des modifications.

Il commence par préciser les buts de la RGV qui figurent à l'article 2.

Les communes de Villaz, Châtonnaye, Massonnens, Torny et Villorsonnens ont été ajoutées aux membres de l'association.

A l'article 6, le bureau du comité de direction et la commission financière sont ajoutés aux organes de l'association.

Des attributions de l'assemblée des délégués sont ajoutées et complétées à l'article 10. L'assemblée élit les membres de la commission financière après en avoir fixé le nombre. Elle désigne l'organe de révision sur proposition de la commission financière. Elle exerce les autres attributions de nature financière à la législation sur les finances communales (LFCo).

Au niveau de l'article 16, l'attribution suivante est ajoutée au comité de direction. De manière générale, le comité de direction exerce en matière financière les compétences attribuées au conseil communal selon la législation sur les finances communales et selon la réglementation sur les finances de l'association.

Les articles suivants sont lus dans leur intégralité :

### **Art. 19 - Commission financière**

<sup>1</sup> *La commission financière est composée d'au moins cinq membres, élus par l'assemblée des délégués. Trois membres proviennent des communes de la Glâne et deux des communes de la Veveyse. Les personnes éligibles doivent respecter les conditions suivantes :*

- *avoir été nommées délégués de l'association par l'une ou l'autre des communes membres ;*
- *et ne pas être membres du comité de direction ou employés de l'association.*

<sup>2</sup> *Elle désigne son président et son secrétaire. Ce dernier peut être choisi en dehors de la commission.*

<sup>3</sup> *Elle ne peut prendre de décisions que si elle a été régulièrement convoquée et si la majorité de ses membres sont présents. Les délibérations font l'objet d'un procès-verbal.*

### **Art. 20 - Attributions de la commission financière**

<sup>1</sup> *La commission financière exerce les attributions qui lui sont fixées par la législation sur les finances communales conformément à l'art. 72 LFCo. En outre, elle préavise le règlement des finances adopté par l'assemblée des délégués selon l'art. 33 OFCo.*

<sup>2</sup> *Le comité fournit à la commission financière, au moins 20 jours avant l'assemblée des délégués, les documents relatifs aux affaires énumérées à l'art. 67 al. 1 LFCo et lui donne les renseignements nécessaires à l'exercice de ses attributions.*

<sup>3</sup> *Le rapport et les préavis de la commission financière sont communiqués au comité au moins trois jours avant l'assemblée des délégués.*

L'article N° 21 précise que l'organe de révision est élu par l'assemblée des délégués, sur proposition de la commission financière.

Monsieur Jean-Luc MOSSIER demande ce qui définit la répartition entre la Glâne et la Veveyse pour expliquer la proportion de l'article 19 soit 3 membres pour la Glâne et 2 pour la Veveyse ?

Monsieur Stéphane DORTHE explique cette proportion par le fait qu'il y a plus de communes glânoises dans l'association que de communes veveysannes.

**Cet objet est soumis au vote et les statuts sont acceptés à l'unanimité.**

## **6. Présentation et approbation des nouveaux statuts de l'association des communes pour l'école du cycle d'orientation de la Veveyse (ASSCOV)**

Monsieur Paul KONAN présente cet objet au moyen d'une projection.

Plusieurs modifications des statuts ont été réalisées ces dernières années soit en 2007, 2010, 2012, 2014 et 2018. L'association a pour but d'assumer les obligations et les droits de ses membres en matière de scolarité obligatoire au niveau de l'école du cycle d'orientation de la Veveyse.

La loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo) qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021, avec une dérogation liée à la COVID19 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022, et qui met en oeuvre la réforme du modèle comptable harmonisé, appelé communément MCH2, oblige l'ASSCOV à revoir ses statuts. Ces nouvelles dispositions ont pour effet plusieurs modifications essentielles, quelques nouvelles normes à intégrer, qui ont notamment pour objectif de rendre la situation financière des collectivités locales plus transparente et sa lecture plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen, ainsi que d'accorder aux autorités locales plus de compétences financières et de responsabilités politiques.

Il est apparu évident d'uniformiser les statuts en regard de ceux du RSSV et de l'ACV, afin d'avoir une uniformité au sein de nos diverses associations. A cet effet, certaines modifications sont minimes mais d'autres sont plus importantes. Le plus grand changement réside dans le fait que la numérotation des articles des anciens statuts est quelque peu déplacée dans les nouveaux statuts. Ces modifications apportent quelques précisions.

Les principales modifications sont :

- La mise au masculin et féminin de tout le texte
- La nomination d'une commission financière avec l'approbation d'un règlement des finances et d'un règlement d'exécution des finances
- La mise en conformité du plan comptable à la norme MCH2
- L'ajout de la fonction d'administratrice / administrateur afin de représenter valablement l'association

Le 9 septembre 2021, une assemblée extraordinaire des délégués a été convoquée afin d'élire une commission financière (3 membres), qui soit en mesure d'analyser la mise en place du plan comptable MCH2 et d'en formuler un préavis à l'attention de l'assemblée des délégués.

Le comité d'école a accepté à l'unanimité les nouveaux statuts 2022 de l'ASSCOV ainsi que les deux règlements des finances.

Au vu de ce qui précède et conformément à l'article 113 al. 1 LCo, les modifications des statuts de l'Association des communes pour l'école du cycle d'orientation de la Veveyse (ASSCOV) sont soumises aux législatifs des communes membres pour approbation, en vue de leur entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Monsieur Paul KONAN projette un comparatif entre les anciens et les futurs statuts en donnant toutes les explications nécessaires. Il insiste en particulier sur certains articles.

**Aucune précision n'étant demandée, cet objet est soumis au vote et les statuts sont acceptés à l'unanimité.**

## **7. Présentation et approbation des nouveaux statuts de l'association du Réseau Santé et Social de la Veveyse (RSSV)**

Madame Marie-Claude RUFFIEUX présente les nouveaux statuts du RSSV en commençant par expliquer que la nouvelle Loi sur les Finances Communales (LFCo) implique des changements.

Le Service des Communes ainsi que le Département de la Santé et des Affaires Sociales ont déjà eu connaissance du projet permettant de fait la cohérence entre toutes les associations.

Les articles présentés ci-après ont été modifiés d'une manière significative ou rajoutés. D'autres éléments «cosmétiques» ont été modifiés.

La Commission financière est ajoutée aux organes de l'association à l'article 6.

Dans ses attributions, l'assemblée des délégués élit les membres de la commission financière et exerce les autres attributions de nature financière.

L'article 14 qui concerne la commission financière est un nouvel article qui précise la composition et les conditions pour les personnes éligibles.

L'article 15 est un nouvel article qui précise les attributions de la commission financière.

Aux articles 19 Organisation et 21 Attributions, des alinéas ont été ajoutés.

A l'article 27 Limite d'endettement, les emprunts ne sont plus soumis à autorisation délivrée par le Service des Communes.

**Aucune précision n'étant demandée, cet objet est soumis au vote et les statuts sont acceptés à l'unanimité.**

## **8. Divers**

Monsieur Stéphane DORTHE remercie les deux nouveaux membres de la commission pour leur engagement et les prie de bien vouloir se lever.

Il en profite pour adresser ses vifs remerciements à tous les membres du Conseil communal qui investissent de leur temps pour la Commune et à la Secrétaire et à la Caissière pour leur précieux travail.

Monsieur Stéphane DORTHE précise que les principales informations venant du Conseil communal figuraient dans le Remaufens Infos. Les Conseillères et Conseillers restent bien entendu à disposition pour d'éventuelles questions.

**La parole est donnée à l'assemblée.**

Monsieur Robert GENOUD a 2 questions à savoir si le Conseil communal ou la commission d'énergie a étudié la possibilité d'éteindre la lumière la nuit dans le village ? Est-ce que le site internet de la Commune est mis à jour parce que à part les informations sur le COVID il n'a pas vu les avis d'enquêtes ?

La Secrétaire lui répond que le site est régulièrement mis à jour avec 3 actualités changées souvent dans l'accueil du site internet. Les informations COVID reçues par le Canton doivent être diffusées même si tout le monde les voit sans cesse. Les avis d'enquête ne sont pas publiés sur le site internet mais au pilier public, dans la Feuille officielle et dans Le Messenger pour les enquêtes ordinaires.

Monsieur Patricio HERRERA précise que la loi évolue sans cesse et il faudrait voir si l'on pourrait diminuer ou réduire encore à certains endroits la luminosité des lampadaires. Il ne faut pas oublier la sécurité et peser les avantages et les inconvénients. Pour diminuer la pollution lumineuse, un lampadaire sur deux pourrait être éteint totalement.

Monsieur Jean-Luc MOSSIER demande s'il serait possible de connaître la consommation de l'éclairage public pour savoir de quoi on parle mais évidemment pas ce soir.

Monsieur Olivier FONTAINE précise que l'économie d'énergie est de 60 % depuis que l'éclairage est passé totalement en LED.

Madame Nadia RUFFIEUX soulève le problème régulier des entreprises qui stationnent avec leurs camions et véhicules le long des routes lors de travaux et certains particuliers qui y parquent également. Les enfants doivent parfois slalomer entre les véhicules parqués. De plus, avec la neige et les amas sur les côtés c'est d'autant plus dangereux. Cela devient vraiment un problème. Est-ce que la Commune a l'intention de faire quelque chose par rapport à ça et mettre en place une surveillance ? Parfois des tronçons sont bloqués sans avertissement en amont et il faut faire demi-tour !

Monsieur Stéphane DORTHE confirme que s'il y a des travaux cela doit être clairement signalé par des panneaux. Actuellement rien n'est fait mais faire le nécessaire sera fait auprès des entreprises.

Monsieur Robert GENOUD habite en face du Restaurant et lorsqu'il taille sa haie, il met en place des signaux Triopan à l'angle et des cônes mais certaines voitures ne ralentissent pas.

Monsieur Gabriel DEGLISE fait remarquer le problème de parcage sur la Place du Village. Il est quasiment impossible de trouver une place libre pour aller aux cases postales ou à la Raiffeisen. Est-ce que le Conseil communal prévoit de mettre en place une zone bleue ?

Le Conseil communal est tout à fait conscient de ce problème. Un groupe de travail se penche sur le sujet afin de trouver une option zone bleue ou payante. La Police de proximité a même recommandé d'écrire un courrier aux régies des immeubles alentour car elles incitent les locataires à parquer sur la Place du Village. L'interdiction n'est pas non plus une solution miracle car le problème va se reporter plus loin.

Monsieur Patricio HERRERA précise qu'il y a différentes alternatives à étudier mais une limitation dans le temps nécessite le passage pour donner des sanctions. Les panneaux d'interdiction ne sont pas suffisants. Certains véhicules restent effectivement parqués quasiment toute la semaine. C'est une solution globale qui doit être trouvée.

Monsieur Prosper BOURBAN propose de mettre une partie en zone bleue vers la Banque.

Monsieur MOSSIER, en tant que propriétaire des immeubles de la Route Villageoise 28 à 32, indique qu'il reste quelques places encore libres à louer.

Madame Rita AEBY a entendu que des locataires de l'immeuble en-dessous du Restaurant sous-louent leur place et utilisent les cases de la Place du Village.

Monsieur Gabriel DEGLISE demande s'il serait possible d'exiger vers le bâtiment de la Route Villageoise 7-9, à gauche du Restaurant une barrière au niveau du trottoir.

Monsieur Stéphane DORTHE relève cette bonne remarque.

---

Au terme de cette assemblée et bientôt à la fin de l'année, Monsieur Stéphane DORTHE tient à remercier l'assemblée pour la confiance témoignée envers le Conseil communal et réadresse ses remerciements à ses collègues pour leur dévouement et leur engagement ainsi qu'au personnel administratif.

Un grand Merci également à tous les membres des commissions ainsi qu'à tout le personnel employé dans la commune.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur Stéphane DORTHE, remercie chacune et chacun pour sa participation active aux affaires communales, leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et lève l'assemblée à 22 h 10.

Pour des raisons sanitaires, la verrée qui se tient habituellement en fin d'assemblée ne pourra pas avoir lieu. Monsieur Stéphane DORTHE souhaite aux personnes présentes une bonne rentrée et une excellente soirée.

**Le Syndic**  
**Stéphane DORTHE**



**La Secrétaire**  
**Aurélie FONTAINE**

